

Recours au Règlement

permis que la motion soit présentée. C'est à ce moment que je me suis opposé à la décision du président. Il y a eu partage des voix, et la voix prépondérante du président a tranché la question.

Il me semble que ce qu'il faut déterminer dans ce rappel au Règlement ou cette question de privilège, quel que soit le cas, c'est s'il convient ou non de juger irrecevable une motion qui n'a même pas été présentée. Il me semble que c'est là une décision plutôt bizarre de la présidence, une décision qui empêche certainement un député d'exercer ses droits démocratiques en tant que membre du comité.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement si le député de Skeena parle de la réunion d'hier du comité des forêts ou de la réunion du comité de l'environnement du jour précédent. Il semble y avoir confusion. Il pourra peut-être préciser.

Je me reporte bien volontiers au compte rendu du comité de mardi. Comme le député le sait, nous avons commencé à 8 h 30 à entendre les six témoins et nous avons continué, avec quelques interruptions pour aller à la Chambre ou autre chose, jusqu'au vote sur l'amendement à la motion du budget.

Le député m'a apporté la motion, mais n'a pas eu l'occasion de la présenter ou d'en parler avant que nous n'ajournions en raison du vote à la Chambre des communes.

Par ailleurs, le député se rappellera, et j'ai la transcription devant moi, que même avant que le député de Skeena ne présente sa motion, j'ai dit: «A propos de la motion, M. Fulton, j'ai eu l'occasion de l'examiner rapidement. Si je la lis comme il faut, elle place le comité dans une situation difficile. Cette motion ressemble de très près à celle que vous avez présentée à la Chambre et qui a été défaite. Je préférerais consulter avant de procéder.»

C'est essentiellement ce que j'ai dit. Je pense l'avoir répété plusieurs fois. Je ne vais pas embêter la Chambre en répétant. J'ai bien dit à tous les membres du comité que je l'examinerais pour être sûr qu'elle est recevable.

Jamais je n'ai dit que la motion était irrecevable et, naturellement, elle n'a pas été mise aux voix. J'étais prêt à rendre une décision ce matin à neuf heures. Malheureusement, le député de Skeena n'était pas présent. Vu l'intérêt qu'il porte à cette question, j'ai reporté la motion jusqu'à son arrivée. J'étais alors prêt à rendre ma décision et à traiter de la motion.

Je regrette que le député ne m'ait pas parlé depuis mardi pour savoir ce que je ferais.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait pris le temps de faire cette précision. Je pense qu'il en a même trop dit. Je tiens simplement à préciser que je ne m'en prends pas au comité de l'environnement, quoique le député veuille sans doute faire remarquer que j'ai bel et bien distribué la motion à tous les membres du comité plus d'une heure avant de demander qu'elle soit mise aux voix. Je crois que le compte rendu le confirmera.

En fait, c'est au sujet de l'irrecevabilité de la motion que j'ai invoqué le Règlement. Il s'agissait exactement de la même motion, mais elle a été jugée irrecevable avant même qu'elle ait pu être consignée au compte rendu. Elle n'avait même pas été présentée quand elle a été jugée irrecevable.

Je vois que le député de Fredericton—York—Sunbury est présent. Il pourrait peut-être expliquer comment il se fait qu'une motion qui n'a pas été présentée peut être jugée irrecevable.

M. le Président: Si le député de Fredericton—York—Sunbury qui, soit dit en passant, est un de mes bons compagnons de pêche, veut se joindre à la discussion, je lui donnerai volontiers la parole. Je dois indiquer à tous les députés qu'il ne s'agit ni d'une question de privilège ni d'un rappel au règlement, mais je lui donnerai quand même la parole.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Merci beaucoup, monsieur le Président, pour cet aimable éloge. Même le député de Skeena admettra qu'un bon pêcheur n'a jamais tout à fait tort.

Le député de Skeena s'est présenté à la réunion du sous-comité des forêts hier pour la première fois. Il m'a alors informé de ses intentions ou m'a donné des avertissements voilés.

J'ai entendu le premier paragraphe de la motion qui était exactement la même que celle qu'il avait présentée la veille à la réunion du comité de l'environnement où j'étais présent, de même qu'au moins deux autres membres du sous-comité des forêts. Il était évident qu'il s'agissait de la même motion.

Quatre citoyens de la Colombie-Britannique s'étaient présentés devant le comité et nous pensions que tous les quatre devaient rentrer dans leur province hier soir. Nous avions deux heures pour les entendre. J'ai dit au député que notre sous-comité des forêts avait reçu un mandat très précis du Comité permanent des forêts et des pêches. Ce mandat ne visait pas les sujets comme celui qu'il nous soumettait. Il était évident, d'après le premier paragraphe de la motion, que le sujet ne ressort